

AVIS PUBLIC

OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 402 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 385 POUR ACTUALISER LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES OFFERTS PAR LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION

Lors de sa séance ordinaire tenue le 11 mai 2022, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 402 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.portneuf.ca, dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 18 MAI 2022.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et greffière-trésorière